

Envoi : 10/11/2017

Réception par le Préfet : 10/11/2017

Publication : 13/11/2017



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CD-2017-5-8-2

Séance du lundi 6 novembre 2017

COLLEGES PRIVES
DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2018

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M DELMOND donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.
M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission de l'Education et de la Jeunesse en date du 22 septembre 2017

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve le rapport relatif aux dotations de fonctionnement à verser aux collèges privés pour 2018, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Approuve l'inscription d'un crédit de **4 689 279 €** au BP 2018 (programme E 653, chapitre 65, nature 65512, fonction 221, code programme 26062) pour le fonctionnement général des collèges privés, et la répartition des dotations entre les établissements selon les modalités prévues dans le rapport et conformément au tableau récapitulatif figurant en annexe IV jointe; conformément au règlement financier départemental, ces subventions seront versées en deux fois, selon le détail figurant en annexe IV.
- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi des questions relatives au fonctionnement et à l'équipement des collèges privés en 2018.